

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLLEGE GEORGES-CHAUMETON

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2016-2017

n° de séance : 3

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

du 31 Janvier 2017

de 17 h 55 à 19 h 25

Ordre du jour :

- Conseil de la vie collégienne
- Contrats et conventions
- Décisions budgétaires modificatives
- Préparation de la rentrée 2017

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Mardi 31 Janvier 2017

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE
CHEF D'ETABLISSEMENT	MARTIN Max	X			
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X			
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine	X			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : - DEPARTEMENT - COMMUNE	VEZIAN Marie-Dominique		X		
	MIRASSOU Jean-Jacques		X		
	QUONIAM-DOUREL Valérie		X		
	GODEAS Isabelle	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre	X	X		
	SOULA Manuel		X		
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	GENDREU Aïcha	X		Mme Ficol	
	TOBAJAS Charles		X		
	MARTY Olivier	X			
	JEAN-MARIE Rachel	X			
	PICARD Marion	X			
	PRIVAT Pierre		X		
	LABARERE Valérie	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	BONNAY Martine	X			
	PEYROUZET Michel		X		
	LACHURIE Nicole	X			
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	GAVALDA Emmanuel		X		
	LECHEVALIER Thomas				
	SALA Raphaël	X			
	SERRET-PERES Géraldine	X			
	BRETON Véronique	X			
	FRINGS Céline		X	DELRIEU S.	
	COMBE Frédéric		X		
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	CHEVASSUS Léo		X		
	CHEVASSUS Paul	X			
	ROBERT-FALANTIN Enzo		X		
TOTAL DES MEMBRES	30				

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h55.

Avec l'accord des membres du Conseil, Monsieur MOURGUES, Principal adjoint, assure le secrétariat de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 5 décembre 2017.

Aucune observation.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 5 décembre 2017 à l'unanimité.

VOIR ACTE N° 22

Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur le Principal propose de rajouter, à la demande de la FCPE, la question des toilettes.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

VOIR ACTE N°21

Conseil de la vie collégienne.

Monsieur le Principal signale que ce point de l'ordre du jour comme celui de la préparation de rentrée ont fait l'objet du conseil pédagogique du 24 janvier et de la commission permanente du 26 janvier.

Il s'agit, comme le précise l'article R.421-45-1 du code de l'éducation de fixer la composition, les modalités d'élection ou de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement du conseil de la vie collégienne instauré par le décret 2016-1631 du 29 novembre 2016.

La proposition faite tient compte de la nécessité de mettre en place un conseil assez restreint et paritaire (autant d'élèves que d'adultes) pour permettre le plus de souplesse possible. Un bilan de fonctionnement permettra, éventuellement, d'envisager des modifications.

Les délégués de classe seront réunis dès la rentrée des vacances d'hiver.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve la composition et le fonctionnement du C.V.L.

VOIR ACTE N°25

Contrats et conventions.

Convention C.L.A.S

Monsieur le Principal propose le renouvellement de la convention tripartite pour la mise en place du CLAS en partenariat avec la MJC et la municipalité.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite avec la MJC et la commune de l'Union dans le cadre du CLAS.

VOIR ACTE N°24

Contrat TEAM avec l'entreprise INCB

Il est nécessaire d'assurer un contrôle et un suivi des flux d'usagers du restaurant. Dans ce cadre une maintenance des matériels et logiciels s'impose.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat « TEAM » de maintenance des matériels et logiciels de contrôle d'accès au restaurant avec l'entreprise INCB.

VOIR ACTE N°27

Convention d'application de la redevance pour l'élimination des déchets non ménagers.

Monsieur ARFI, adjoint gestionnaire, précise qu'il s'agit de la régularisation de la redevance mise en place en 2016 par le grand toulouse. A titre indicatif pour 2016 son montant était de 4445€ soit 25€ par m³.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention..

VOIR ACTE N°23

Convention avec l'association MEL.

Il s'agit d'une opération qui a concerné 2 classes de 3° dans le cadre d'un atelier d'écriture. Le partenariat a permis une prise en charge du coût. Reste dû par le collège = 98€.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec l'association de la Maison des Ecrivains et de la Littérature.

VOIR ACTE N°19

Contrat SHARP (photocopieurs)

Le présent contrat arrivant à termes, Monsieur ARFI propose une reconduction avec l'implantation de 2 nouvelles machines. Les coûts sont en légère baisse.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société SHARP.

VOIR ACTE N°20

Décisions budgétaires modificatives.

Monsieur ARFI présente les décisions budgétaires modificatives (DBM N°3) pour information : ajustement en fonction des recettes et dépenses réelles, comme la redevance des ordures ménagères.

Préparation de la rentrée 2017.

Monsieur le Principal rappelle les conditions de préparation de la rentrée 2017 :

- ◆ A cette période de l'année les équipes ne sont pas en capacité de faire un réel bilan pédagogique des choix opérés pour cette présente année scolaire : il semble sage de les reproduire pour 2017.
- ◆ Les prévisions d'effectif pour la prochaine rentrée confirment une légère remontée des effectifs :
 - 6 classes de sixième
 - 5 classes de cinquième et de quatrième
 - 6 classes de troisième
 - Dispositif ULIS
- ◆ Le conseil d'administration ne se prononce pas sur la dotation mais sur les choix pédagogiques.

Les effectifs de la SEGPA restent stables hormis une baisse sensible en 6°. En effet, avec la réforme, la 6° SEGPA devient une classe de pré orientation : l'orientation se fait sur le niveau 5°.

Collège général : 639,5 HP, 40,5 HSA et 9IMP
SEGPA : 122 HP et 7.5 HSA – pas de modification
(HP/heure poste-HSA/heure supplémentaire année-IMP/indemnité pour mission particulière)

Monsieur MARTIN présente les propositions d'organisation pédagogique (Cf document joint) et les implications sur les postes.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve les principes d'utilisation de la dotation horaire globale pour la rentrée 2017.

VOIR ACTE N° 26

Toilettes des élèves.

Mme SERRET-PERES, FCPE, fait part du mécontentement de certains parents concernant l'insuffisance de toilettes pour les élèves.

M. Le Principal fait remarquer que le collègue n'a pas été interpellé sur ce point alors que la question a été soulevée en conseil municipal comme le souligne Madame GODEAS.

Effectivement dans le cadre de la dernière phase de reconstruction des toilettes provisoires (type chantier) ont été implantées dans la cour. Malgré l'entretien régulier, les dégradations ont contribué à en limiter ponctuellement l'usage. A cela s'est ajoutée une courte période de grand froid qui a entraîné le gel des canalisations pendant 2 jours. Les toilettes du restaurant ainsi que celles de l'infirmerie ont alors été mises à disposition pour toute la journée.


M. MARTIN rappelle qu'habituellement les élèves bénéficient des toilettes du restaurant de 11H30 à 13H30 ainsi que des toilettes handicapés dans les étages en cas d'urgence.

Mme BRETON, APEIU, remet 2 chèques au profit des associations du collège (Foyer Socio Educatif et Association Sportive) provenant de la vente des sapins de Noël et des chocolats.

Monsieur le Principal la remercie chaleureusement et lève la séance à 19h25.

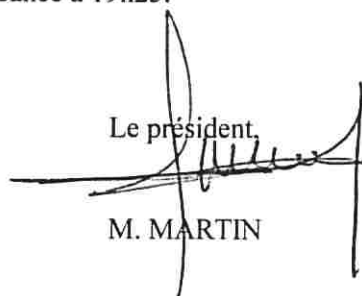
Le secrétaire de séance

E. MOURGUES



Le président,

M. MARTIN



Rentrée 2017
PRINCIPES D'UTILISATION DE LA DOTATION GLOBALE ET DE MISE EN ŒUVRE DES
ENSEIGNEMENTS

Propositions examinées
par le Conseil Pédagogique du 24 janvier 2017
par la Commission Permanente du 26 janvier 2017
par le Conseil d'administration du 31 janvier 2017

Les heures non consommées après application des horaires réglementaires serviront à couvrir les besoins créés par l'application des principes qui suivent notamment dans le cadre de la réforme et de la politique d'établissement.

Accompagnement :

- ❖ 3 heures en 6° (fin du cycle 3)
- ❖ 2 heures sur le cycle 4 (5°, 4° et 3°)

Enseignements de complément :

- ❖ LCA : 1 groupe en 5°, 1 groupe en 4°, 1 groupe en 3° (5H)
- ❖❖ section athlétisme. (2H)

Sixième :

- ❖ Lettres : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Enseignement scientifique : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Langue vivante 1 anglais : 1H/4H) accompagnement

Cinquième :

- ❖ Lettres : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ SVT : 0.5h en groupe) accompagnement

Quatrième :

- ❖ Mathématiques : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Sciences Physiques : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Technologie : 0.5H en groupe) accompagnement

Troisième :

- ❖ Lettres : 1H en groupe) accompagnement
- ❖ Anglais : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Histoire : 0.5H en groupe) accompagnement
- ❖ Mathématiques : 0.5H en groupe

CONSEIL DE LA VIE COLLEGIENNE
Année scolaire 2016-2017
Approuvé par le conseil d'administration du 31 janvier 2017

COMPOSITION

Collège des élèves :

Membres élus du conseil d'administration siégeant de droit : 3

**2 titulaires (+2 suppléants) élu(e)s pour les niveaux 6°&5°
2 titulaires (+2 suppléant(e)s) élu(e)s pour les niveaux 4°&3°
1 titulaire (+1 suppléant) pour les SEGPA.**

Les élections ont lieu au scrutin plurinominal à un tour au sein du collège des délégués de classe à l'occasion des élections pour le conseil d'administration.

Collège des adultes :

**Chef d'établissement, Président de droit
Adjoint gestionnaire
1 CPE
1 assistant d'éducation proposé par ses pairs
1 représentant des personnels d'enseignement, Président(e) du FSE.
1 représentant de chacune des associations de parents des élèves
Agent d'encadrement**

VICE-PRESIDENCE

Lors de la première réunion les élèves (titulaires et suppléants) élisent parmi eux un vice-président.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil de la Vie Collégienne se réunit au moins une fois par trimestre, si possible avant un conseil d'administration.

L'ordre du jour est fixé par le Président en concertation avec le Vice-président.

Un compte rendu est établi et diffusé.

Personnel référent : Mme LARROQUE Catherine, CPE